

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION**

**DU GRAND GUÉRET**

Extrait  
du registre des délibérations

Publié le 11/03/24  
Mis en ligne le 11/03/24

L'an deux mille vingt-quatre, le sept mars, à dix-sept heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, au siège de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

**Convocation envoyée le :** 01/03/24

**Étaient présents :** Mme Mireille FAYARD, M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, M. Michel PASTY, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Eric CORREIA, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Benoît LASCOUX, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, M. Alain CLEDIERE, M. Michel SAUVAGE, M. Patrick ROUGEOT, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe BAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD

**Étaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote :** M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. Thierry BAILLIET à M. Erwan GARGADENNEC, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS à M. Henri LECLERE, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, Mme Françoise OTT à Mme Christine MARRACHELLI, M. Ludovic PINGAUD à M. Christophe MOUTAUD, Mme Corinne TONDUF à M. François VALLES, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHOZZINI à M. Pierre AUGER,

**Étaient excusés :** Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Ludivine CHATENET, Mme Célia BOIRON, Mme Michèle ELIE

**Nombre de membres en exercice :** 55

**Nombre de membres présents :** 40

**Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote :** 10

**Nombre de membres excusés :** 5

**Nombre de membres absents :** /

**Nombre de membres ne participant pas au vote :** /

**Nombre de membres votants :** 50

**Secrétaire de séance :** M. Christophe MOUTAUD

**DELIBERATION SUR L'ENGAGEMENT FINANCIER REPARATION STRUCTURES ET REMISE EN ETAT DU BÂTIMENT DE LA PISCINE DE GUERET**

**Rapporteur :** M. le Président

La piscine de Guéret est fermée depuis plus de 3 ans en raison de désordres structurels documentés dans 3 rapports APAVE, rédigés respectivement en 2006, 2010 et 2020. Des bassins de natation mobiles ont été mis en place, lesquels ne permettent toutefois pas d'offrir les mêmes services à la population que l'équipement fermé.

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret dispose de la compétence pour l'aménagement, l'entretien et la gestion de l'ensemble de ce site depuis le 1er janvier 2024,

dans l'optique du projet de reconstruction de l'équipement aquatique. A ce titre, l'agglomération a missionné l'AMO H2O, ayant à charge la réalisation des travaux requis pour la reconstruction, ainsi que d'un diagnostic du bâtiment actuel, dans le cadre de la réalisation du procès-verbal de mise à disposition de l'équipement.

Lors de la réalisation de ce diagnostic, l'AMO, en s'appuyant sur le dernier rapport de l'APAVE de 2020, nous a informé de la possibilité d'une faisabilité de travaux de confortement pouvant être réalisés, afin d'envisager la réouverture du bâtiment. En effet, conformément à l'article L1321-1 du CGCT, tout PV de transfert implique une évaluation de remise en état des équipements.

Souhaitant obtenir une confirmation de cette possibilité, l'Agglomération a demandé une expertise et mission de maîtrise d'ouvrage auprès d'une société d'ingénierie spécialisée sur les structures béton armé : Bérin, antenne Auvergne Rhône Alpes.

Une première visite sur place de ce prestataire a permis de conforter la possibilité d'un renforcement structurel du bâtiment et la possibilité de rouvrir celui-ci et de le remettre en fonctionnement sur une période a minima de 5 ans, en adéquation avec le projet de reconstruction de l'équipement aquatique. En effet, le recours aux bassins mobiles est limité à une activité saisonnière d'une part, et priorisé sur l'apprentissage de la natation d'autre part, pour une partie des scolaires seulement. Le fait de pouvoir maintenir en activité l'actuelle piscine permettrait d'élargir les publics et les pratiques, sur toute l'année.

Un Bureau de contrôle sera associé dès le démarrage de la mission d'étude et pendant toute la durée de l'opération.

Le projet de réouverture de la piscine de Guéret, serait réalisé en trois phases.

La première phase concerne l'aspect structurel par la réalisation des travaux de confortement du gros œuvre et la reprise des systèmes de traitements d'eau, demandant une vigilance particulière compte tenu de l'inactivité depuis 3 ans.

Ces travaux comprennent notamment, le renforcement des poutres des portiques. Il s'agirait de pouvoir soutenir les charges supplémentaires, conséquentes à l'isolation et l'étanchéité qui avaient été refaite par la Ville de Guéret, et ceci sans retirer l'existant. Ce renforcement serait de type actif par précontrainte additionnelle.

La seconde phase concernerait la remise en état fonctionnel de la piscine (second œuvre, électricité, plomberie, traitement d'air, contrôle d'accès...) ainsi qu'une mise en œuvre à blanc, pour garantir que les aspects réglementaires pour l'accueil du public sont remplis.

Enfin la troisième phase, coïnciderait avec l'installation d'une instrumentation permettant le suivi de la stabilité structurelle du bâtiment. Ces contrôles seraient réalisés en continu pendant la durée d'ouverture de la piscine.

Le délai prévisionnel de ces opérations pourrait permettre une réouverture de la piscine avant la fin de l'année 2024.

Le tableau ci-dessous recense les dépenses nécessaires à ce projet.

Budget investissement - Structurel		Budget Investissement – Second œuvre	
Description	Coût € HT	Description	Coût € HT
Travaux gros œuvre	400 000.00 €	Travaux	150 000.00 €
Instruments mesures et contrôles du bâtiment	40 000.00 €	Vérifications et contrôles réglementaires	6 000.00 €
Reprise traitement eau	60 000.00 €		
Mission AMO	37 000.00 €		
<b>TOTAL STRUCTUREL</b>	<b>537 000.00 €</b>	<b>TOTAL FONCTIONNEL</b>	<b>156 000.00 €</b>

Le coût total de cette opération est estimé à **693 000.00 € HT**

A ce stade, seuls les investissements structurels seraient subventionnables. A cet effet, le plan de financement sur l'investissement structurel se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide € HT	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
EUROPE (FEDER, FEADER)					
ETAT : DETR		214 800.00 €	40%		
CONSEIL RÉGIONAL		53 700.00 €	10%		
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		53 700.00 €	10%		
TOTAL DES subventions publiques		322 200.00 €	60%		

Financement privé (don, leg, souscription, mécénat...)		
--	--	--

Autofinancement	214 800.00€	40%
dont emprunt		
<b>TOTAL GENERAL INVEST. STRUCTURELS € HT</b>	<b>537 000.00€</b>	<b>100%</b>

**Avec l'ajout du montant des investissements de second œuvre, le reste à charge de cette opération pour la Communauté d'Agglomération s'élèverait à 370 800 € HT.**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à la majorité absolue des voix,

2 votes contre : M. Dominique VALLIERE, M. Michel PASTY

2 abstentions : Mme Sylvie BOURDIER (2 voix avec le pouvoir de M. Gilles BRUNATI), M. Erwan GARGADENNEC (2 voix avec le pouvoir de M. Thierry BAILLIET)

Décident :

- D'approuver l'engagement de l'opération pour la réparation des structures et remise en état du bâtiment de la piscine de GUERET,
- D'approuver le plan de financement,
- D'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme

Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

Christophe MOUTAUD

